

VISAS POUR LES RESSORTISSANTS ETRANGERS ET VIETNAMIENS.

D'une manière générale, un visa est nécessaire pour séjourner au Vietnam. L'exemption du visa est appliqué à certains pays ayant signé des accords bilatéraux avec le Vietnam. C'est le cas des pays suivants :

la Thaïlande, les Philippines, la Malaisie, le Singapour, l'Indonésie et le Laos pour un séjour maximal de 30 jours,

le Japon, la Corée du Sud, la Suède, le Norvège, la Finlande et le Danemark pour un séjour maximal de 15 jours (exemption unilatéral de la part du Vietnam).

Par contre, le ressortissant français a besoin d'un visa. Il peut l'obtenir auprès de l'Ambassade du Vietnam à Paris (62 rue Boileau 75016 Paris). La date d'expiration du passeport français ne doit pas être inférieure de 6 mois à la fin de validité du visa ou du séjour au Vietnam. En cas de transit, à l'aller comme au retour par le Vietnam, pour un pays tiers, il faut être titulaire d'un visa à entrées multiples ; aucune régularisation sur place, à l'entrée dans le pays, n'est possible.

En ce qui concerne les Viêt Kiêu (les Vietnamiens résidant à l'étranger), les étrangers qui sont conjoints ou enfants d'un citoyen vietnamien ou d'un Vietnamien vivant à l'étranger, l'exemption du visa d'entrée prend effet à condition qu'ils remplissent les conditions suivantes:

1°) Posséder un passeport étranger ou un document équivalent qui doit être valide pour au moins 6 mois à partir de la date d'entrée au Vietnam. Un titre de séjour étranger valide pour au moins 6 mois à compter de l'entrée au Vietnam est requis pour les Vietnamiens vivant à l'étranger et ne disposant pas de passeport.

2°) Etre en possession d'un certificat d'exemption de 5 ans délivré par les autorités compétentes du Vietnam.

Dans le cas contraire, il lui faut aussi un visa d'entrée comme le ressortissant français.

Formalités de demande de visa :

- Un formulaire de demande de visa d'entrée dûment rempli
- Deux photos de format 4cm x 6cm
- Passeport
- Frais de visa

Les frais de visa peuvent être réduits si on le demande par soi-même en se déplaçant au consulat du Vietnam à l'étranger. Mais on peut l'obtenir plus rapidement en demandant aux agences de voyage asiatiques de le faire moyennant une somme supplémentaire. C'est pour une question économique qu'il vaut mieux de ne pas demander le visa à la dernière minute.

-Demande de visa du Vietnam pour les étrangers souhaitant se rendre au Vietnam (télécharger PDF formulaire)

-Demande de visa pour les étrangers d'origine vietnamienne (télécharger PDF formulaire)

-Formulaire de demande d'exemption de visa (télécharger PDF formulaire)